

1. Record Nr.	UNINA9910568198703321
Autore	Lorcy Damien
Titolo	Sous le régime du sabre : La gendarmerie en Algérie 1830-1870 // Damien Lorcy
Pubbl/distr/stampa	Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2019
ISBN	2-7535-6828-6
Descrizione fisica	1 online resource (352 p.)
Collana	Histoire
Altri autori (Persone)	GuyonGérard
Soggetti	History Algérie gendarmerie colonies française colonisation ordre public
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Héritière de la maréchaussée d'Ancien Régime, la gendarmerie est une force de police à statut militaire répartie sur tout le territoire français au moyen un réseau de brigades. Elle accompagne le corps expéditionnaire qui part à la conquête de l'Algérie en 1830 en qualité de « force publique ». Sur place, elle exerce ses fonctions traditionnelles de police tant à l'égard des militaires que des civils (Européens et indigènes) ; ce qui permet de saisir de manière précise et vivante l'activité des gendarmes en Algérie et la vie de la colonie. Sont ainsi mis au jour la faiblesse des effectifs, l'installation chaotique des Français, la domination sans partage du « régime du sabre » (le pouvoir militaire), les conditions de vie difficiles, autant d'éléments qui mettent en évidence qualités et limites de l'institution. En retour, l'étude de l'arme et de son service permet d'approfondir les aspects institutionnels (administration civile, armée), judiciaires et juridictionnels (justice, police judiciaire, juridiction prévôtale) et sociaux (colonisation, relations entre Européens et indigènes, civils et militaires) de l'Algérie de la conquête et de la colonisation, mais aussi de saisir les intentions

profondes du colonisateur. La multiplicité des tâches confiées à la gendarmerie atteste des aptitudes et de la disponibilité des gendarmes et justifie l'appellation traditionnelle de « corps d'élite », un corps qui sait également s'illustrer dans les combats. En revanche, l'adaptation de l'arme au terrain algérien laisse à désirer, qu'il s'agisse de lui donner des prérogatives adaptées ou des effectifs (auxiliaires indigènes notamment) en rapport avec les besoins. De fait, de manière paradoxale (en apparence tout au moins), l'armée manifeste le plus de réticence au développement de la gendarmerie, appelé en revanche de ses vœux par les autorités civiles et judiciaires à qui elle donne pleine satisfaction. En définitive, en dépit de ses faibles effectifs, de sa sujétion à...

---